
Bilan annuel du programme équiwatt

2024

Objectif

Ce rapport annuel est élaboré conformément à la conclusion 7 du préavis N° 2022/01, «Renforcement du programme équiwatt dans le cadre du Plan climat. Complément de financement pour 2022 et financement du programme pour la période 2023 à 2026»:

«Le Conseil communal de Lausanne décide [...] de prendre acte que la Municipalité présentera chaque année un bilan détaillé des effets du programme équiwatt».

Sommaire

I.	Ressources humaines	3
II.	Résultats quantitatifs globaux	4
1.	Méthodologie	4
2.	Bilan global	4
3.	Graphiques	5
III.	Bilan par plans d'action	7
4.	Incitation au changement de comportement	7
4.1.	Défi électrique	7
4.2.	Campagne hivernale	8
4.3.	Sobriété énergétique dans l'administration	8
4.4.	Campagne numérique responsable	9
4.5.	Activation de quartier	10
4.6.	Participation à des événements	10
4.7.	Conclusion et perspectives pour 2025	11
5.	Soutien aux entreprises	12
5.1.	Communication	12
5.2.	Analyses des potentiels d'économie au sein des PME	13
5.3.	Audits PEIK	13
5.4.	Subventions à la réalisation	13
5.5.	Prêt à 0% d'intérêt	14
5.6.	Conclusion et perspectives pour 2025	14
6.	Opérations éco-sociales	16
6.1.	Communication	16
6.2.	Résultats	16
6.3.	Conclusion et perspectives pour 2025	17
7.	Opérations éco-logements	17
7.1.	Communication	17
7.2.	Résultats	18
7.3.	Conclusion et perspectives pour 2025	19
8.	Optimisation des réglages de chaufferies d'immeubles	19
8.1.	Communication	19
8.2.	Résultats	19
8.3.	Conclusion et perspectives pour 2025	20
9.	Kit équiwatt	20
9.1.	Communication	21
9.2.	Résultats	21
9.3.	Conclusion et perspectives pour 2025	22
10.	Subvention électroménager	22
10.1.	Communication	22
10.2.	Résultats	22
10.3.	Conclusion et perspectives pour 2025	23
11.	Projet annuel pour les particuliers	23
12.	Analyse du potentiel d'optimisation des bâtiments de l'administration	24
12.1.	Bâtiments analysés	24
12.2.	Projets accompagnés	24
12.3.	Conclusion et perspectives pour 2025	24
13.	Soutien à la rénovation du bâti	25
13.1.	Communication	25
13.2.	Service de conseil en rénovation énergétique	25
13.3.	Subvention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage	26
13.4.	Perspectives pour 2025	26

I. Ressources humaines

Le tableau qui suit résume les ressources humaines du programme équiwatt pour 2024. La division Communication institutionnelle gère la communication du programme avec 0.8 EPT dévolu à équiwatt. La section équiwatt comprend pour sa part 8 collaboratrices et collaborateurs pour 6 EPT, dont un avec un contrat à durée déterminée.

Fonction	Prénom et nom	Actions	Taux d'activité	Période d'activité en 2023
Spécialiste en économies d'énergie	Alexane Dubois	- sensibilisation à l'efficacité énergétique	60%	1.01 – 30.04*
Responsable de la section équiwatt		— gestion générale du programme équiwatt — sensibilisation à l'efficacité énergétique	80%	01.05 – 31.12
Spécialiste en économies d'énergie	Damien Pilloud	— éco-social et éco-logements — optimisation des chaufferies — kit équiwatt — prime électroménager — projet annuel pour les particuliers	100%	1.01 – 31.12
Spécialiste en économies d'énergie	Florentin Parlier	— soutien aux entreprises	90%	01.01 – 15.05
Ingénieur en énergie	Thomas Boussu	— soutien aux entreprises	100%	01.08 – 15.11**
Assistant administratif	Pascal Krummen	— kit équiwatt — prime électroménager — subventions mobilité électrique	40%	01.01 – 31.12
Conseiller en économies d'énergie	Christophe Vurlod	— éco-social — éco-logements	100%	01.01 – 15.04***
Conseiller en économies d'énergie	Yannick Blanc	— éco-social — éco-logements	100%	01.09 – 31.12
Assistant administratif	Ermanno Castelli	— kit équiwatt — tâches administratives	40%	01.01 – 31.12
Spécialiste en économies d'énergie	Yves Merz	— soutien à la rénovation thermique du bâti	80%	01.01 – 31.12
Ingénieur énergétique	Lucas Crochet	— analyse du potentiel d'économie d'énergie des bâtiments de l'administration — accompagnement à la réalisation des projets de rénovation	80%	01.01 – 31.12

*Changement de poste au 01.05 7 **Mission temporaire avec engagement via une agence de placement / ***Remplacé par Yannick Blanc

II. Résultats quantitatifs globaux

1. Méthodologie

Les économies d'énergie générées par équiwatt sont calculées en économies annuelles d'électricité et de chaleur. L'économie réalisée par un projet est pérenne et s'appliquera donc chaque année. Les graphiques d'économies cumulées additionnent les économies annuelles réalisées depuis le lancement d'équiwatt.

Les économies d'électricité et de chaleur sont converties en réduction des émissions de CO_{2-eq} sur la base des facteurs définis par le Plan climat de Lausanne.

Pour déterminer le coût de la tonne de CO_{2-eq} économisée, les économies annuelles doivent être considérées sur toute leur durée de vie.

2. Bilan global

En matière d'atteinte des objectifs, les observations suivantes peuvent être effectuées:

- les économies d'électricité réalisées sont inférieures de 23 % à l'objectif annuel 2024,
- les économies de chaleur réalisées sont inférieures de 12 % à l'objectif annuel 2024,
- la réduction des émissions de CO_{2-eq} est inférieure de 13 % à l'objectif annuel 2024,
- la réduction cumulée des émissions de CO_{2-eq} est supérieure de 8% aux objectifs 2019 à 2024.

Les objectifs sont définis par le préavis n° 2022/01, auxquels s'ajoutent les objectifs fixés pour les mesures extraordinaires de soutien aux ménages et aux entreprises touchés par la hausse des tarifs de l'énergie prises par les Municipalité en 2023.

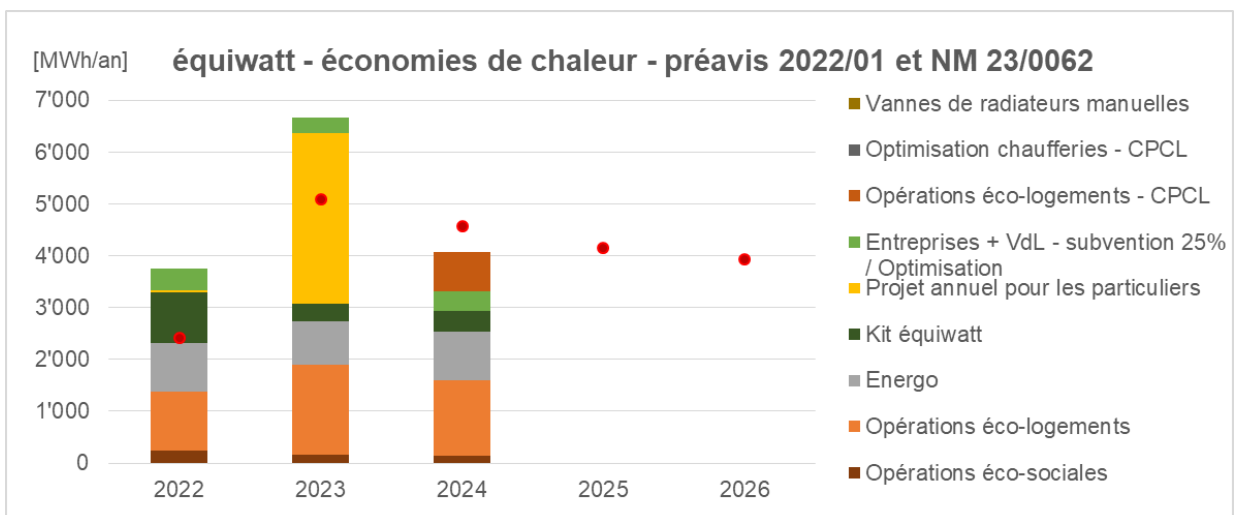
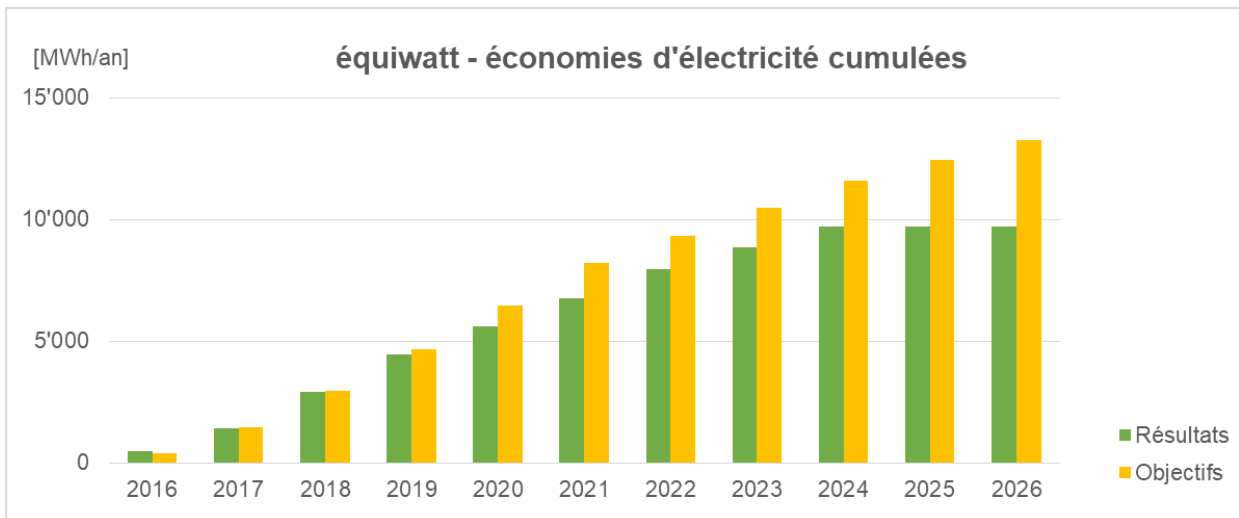
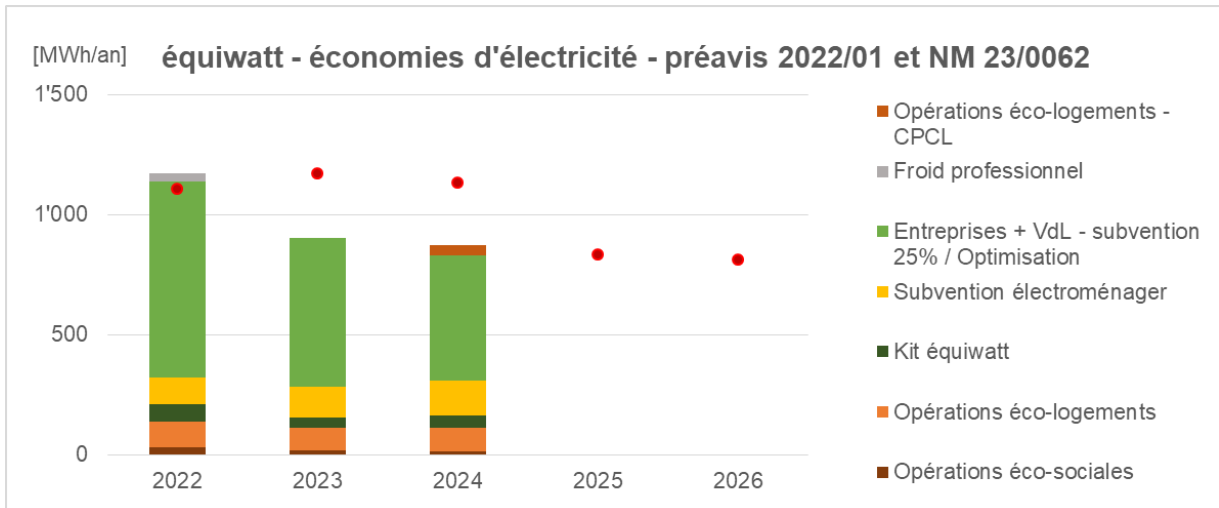
Les résultats 2024, qui se trouvent globalement en-dessous des objectifs fixés, s'expliquent par différents facteurs. Parmi ceux-ci, les suivants ont eu un impact particulièrement important:

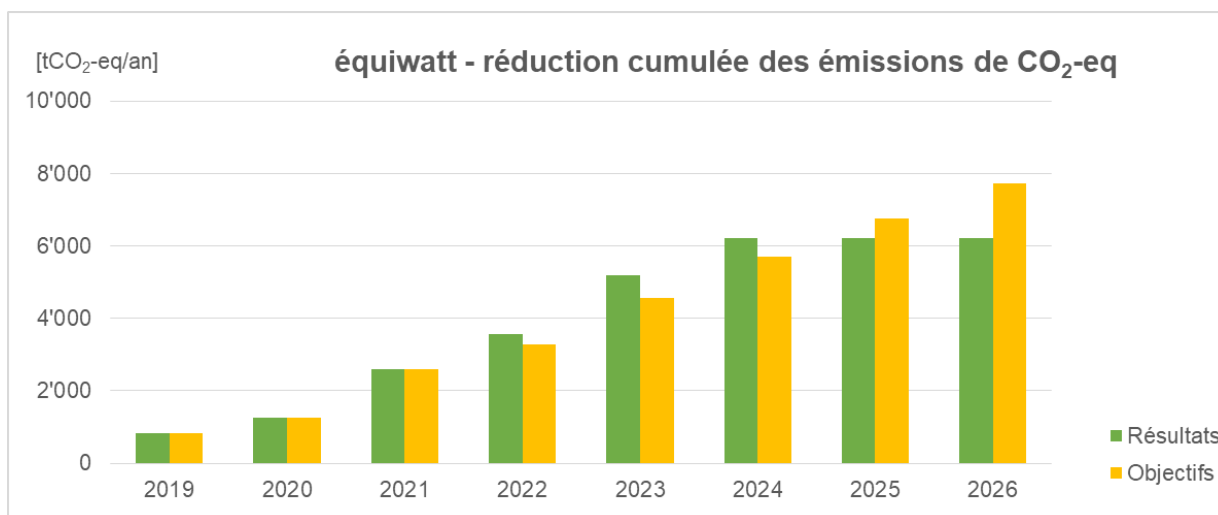
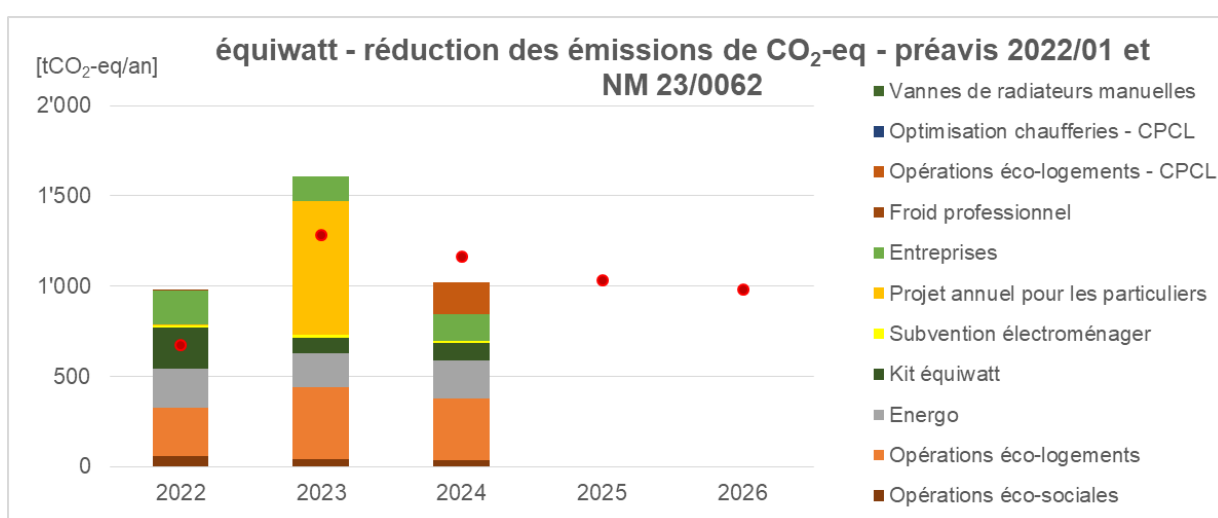
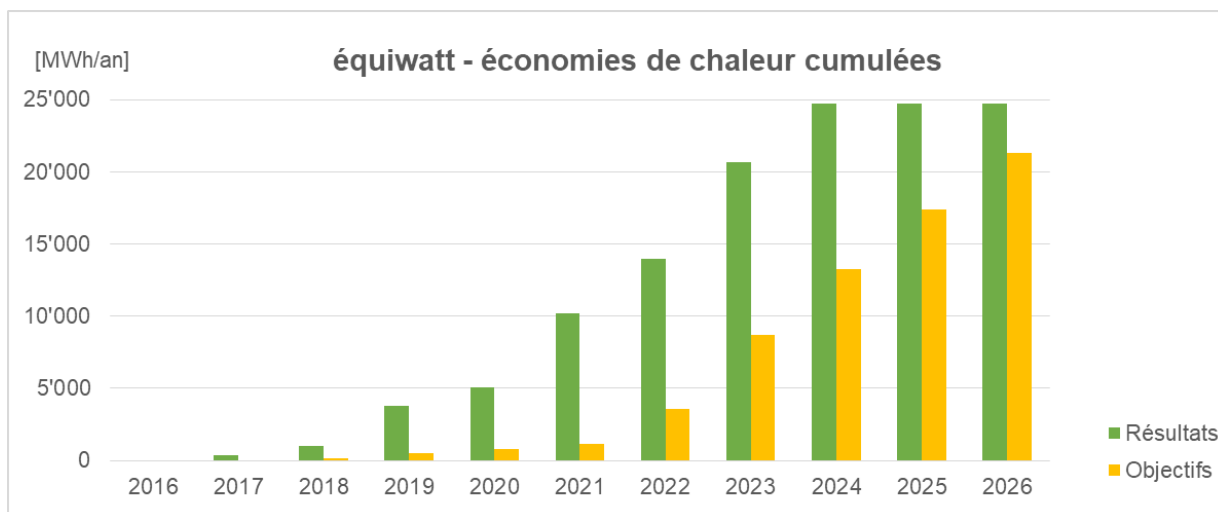
- Baisse générale des économies liées à des remplacements d'éclairage: les économies d'électricité réalisées jusqu'ici sont en grande majorité associées à des assainissements d'éclairage (dans le cadre de la subvention 25 % et des opérations éco-logements). Or, les encouragements financiers et informatifs, ainsi que la réglementation, ont mené à de nombreux projets de rénovation de l'éclairage, ce qui réduit le potentiel disponible.
- Projets prévus non réalisés: certains projets prévoyant des réductions d'énergie importantes n'ont pas pu être réalisés comme prévu en 2024 pour des raisons indépendantes d'équiwatt. Il est possible que ces économies soient donc comptabilisées dans les années à venir si ces projets voient le jour.

Les résultats de réduction cumulée des émissions de CO_{2-eq} entre 2019 et 2024 restent toutefois supérieurs aux objectifs fixés, en raison des bons résultats des années antérieures.

Les résultats de chaque plan d'action pour 2024 sont détaillés dans les chapitres suivants.

3. Graphiques





III. Bilan par plans d'action

4. Incitation au changement de comportement

Le plan d'action d'incitation au changement de comportement a pour objectif général d'encourager les économies d'énergie et la diminution des émissions de CO₂ auprès du grand public lausannois. Le but est à la fois de favoriser l'adoption de comportements qui réduisent de manière directe la consommation énergétique et d'inciter à une réflexion plus approfondie sur nos modes de vie gourmands en énergie. Durant l'année 2024, des actions d'incitation au changement de comportement ont été déployées dans le cadre de deux campagnes thématiques, des événements ainsi qu'à travers plusieurs projets entrepris avec des partenaires divers.

4.1. Défi électrique

La première grande campagne 2024 a été lancée en mai 2024 et se prolongera jusqu'en juin 2025. Le but de cette campagne est de proposer un défi à la population lausannoise afin d'encourager les ménages à économiser de l'électricité et réduire ainsi le montant de leurs factures.

Le projet consiste en un challenge de 12 mois durant lesquels les ménages inscrits sont invités à faire un maximum d'économies d'électricité. Afin de calculer les économies, les personnes inscrites ont dû réaliser un relevé de leur compteur au début du concours et devront faire de même à son terme. Les économies seront calculées sur la base d'une comparaison avec le décompte annuel antérieur à la période du challenge.

Les ménages inscrits au challenge reçoivent une newsletter régulière (tous les 3 mois) contenant des informations et conseils pour économiser de l'électricité. Ils sont également invités à partager leurs expériences et à participer à des petits concours exclusifs.

A l'issue du challenge, les ménages ayant réalisé le plus d'économies seront récompensés avec des cartes EnjoyLausanne pouvant être utilisées dans les commerces lausannois partenaires.

Au total, 74 ménages se sont inscrits au défi électrique. Ce chiffre est inférieur aux objectifs qui avaient été fixés, et plusieurs hypothèses permettent d'expliquer ce nombre réduit d'inscriptions. Parmi celles-ci, on peut notamment citer le processus d'inscription qui était potentiellement trop contraignant, les ménages devant réaliser eux-mêmes un relevé de leur compteur. Il est possible que cela ait découragé de nombreuses personnes: en effet, selon les statistiques du site internet d'équiwatt, plus de 800 personnes se sont rendues sur la page contenant le formulaire d'inscription et seules 8 % d'entre elles sont allées jusqu'à la fin du formulaire. Il est également possible que les personnes intéressées par la démarche sont déjà celles qui réalisent le plus d'efforts pour réduire leur consommation d'électricité, et qu'elles aient donc considéré avoir de faibles chances de remporter un des prix par manque de potentiel d'économies d'énergie dans leur ménage. Cela pourrait les avoir amené à renoncer à s'inscrire.

On peut toutefois supposer que les 74 ménages inscrits sont motivés à s'engager et à réaliser des économies d'électricité. Le défi se terminera en juin 2025, et les résultats de cette initiative seront donc présentés dans le bilan annuel 2025.

4.2. Campagne hivernale

La deuxième campagne de l'année a débuté le 1^{er} novembre 2024 et se prolongera jusqu'à mi-mars 2025. Comme les dernières campagnes hivernales, elle a pour thème le chauffage et s'articule cette fois autour de deux messages principaux:

- Afin de prendre conscience de sa consommation de chaleur, il faut comprendre d'où elle vient: des éléments informatifs ont été amenés dans le cadre de cette campagne afin d'expliquer de manière simple les sources de chauffage à Lausanne et le fonctionnement d'un système de chauffage. Le but est de favoriser une meilleure connaissance de l'origine de la chaleur qui arrive jusque dans nos radiateurs.
- Pour consommer moins, il est préférable de chauffer les personnes plutôt que les espaces: l'accent a été mis sur les équipements comme les bouillottes qui permettent de maintenir les personnes au chaud, même dans un bâtiment peu chauffé et/ou mal isolé.

Dans le cadre de cette campagne, les actions suivantes ont été déployées:

- développement d'un flyer A5 recto-verso annexé aux factures d'électricité reprenant les messages ci-dessus à travers du contenu informatif;
- élaboration et déploiement d'une campagne de communication sur les canaux habituels des SiL (réseaux sociaux, le Journal communal, site internet équiwatt, bus TL, newsletter équiwatt, newsletter interne);
- mise à jour de la page écogestes «[L'hiver bien au chaud](#)»;
- organisation d'un concours sur la base d'un quizz sur le chauffage: si 4 réponses sur 5 sont correctes, les participantes et participants prennent part automatiquement à un tirage au sort permettant de gagner un kit pour rester bien au chaud pendant l'hiver. Ce kit contient une bouillotte, une plaque de chocolat artisanal et un mélange d'épices de Noël. Le concours a pris fin le 15 février.

L'objectif de la campagne était d'obtenir 1'000 participations au concours.

Au total, 671 participations ont été enregistrées. L'objectif initial (1'000 inscriptions) n'a donc pas été atteint. Ce résultat est également inférieur à celui d'autres concours similaires ayant été proposés par le passé. Les raisons de ces chiffres sont difficiles à évaluer et reflètent peut-être un intérêt réduit de la population pour les thématiques abordées ou un manque de visibilité de l'initiative. Le résultat reste toutefois satisfaisant dans l'ensemble.

4.3. Sobriété énergétique dans l'administration

Un projet a débuté en 2024 en collaboration avec la HES-SO Valais afin d'évaluer le potentiel d'économies d'énergie associé à des mesures de sobriété énergétique pour les bâtiments occupés par l'administration communale. Ce projet comporte trois dimensions:

- niveau global: des analyses seront réalisées sur l'ensemble des bâtiments de la Ville afin de développer un catalogue de mesures de sobriété énergétique qui détaille le potentiel d'économies lié à chaque mesure;
- niveau intermédiaire: ces analyses globales seront complétées par la collecte de données dans un échantillon de 20 bâtiments. Le but de cette étape est notamment de valider les hypothèses qui seront utilisées dans l'analyse globale des bâtiments;
- niveau spécifique: des ateliers participatifs ont été menés dans 3 bâtiments qui ont été choisis afin de refléter la diversité des activités de l'administration. Lors de ces ateliers, les participantes et participant ont participé à la co-construction de mesures de sobriété adaptées aux enjeux et contraintes de leurs profession et du bâtiment dans lequel ils

travaillent. La mise en œuvre de ces mesures sera suivie pendant une année par la HES-SO afin de déterminer leur impact sur la consommation des bâtiments et les bien-être de leurs occupantes et occupants.

La fin de ce projet est prévue à la fin 2025, et des recommandations seront faites à la Municipalité concernant des éventuelles mesures de sobriété qui pourraient être mises en œuvre au niveau de l'ensemble des bâtiments.

4.4. Campagne numérique responsable

La campagne numérique responsable a débuté en 2023, et sera poursuivie au moins jusqu'à fin 2025 (convention renouvelable). Elle est le fruit d'une collaboration entre équi watt, le SOI, le Bureau climat et durabilité de la Ville et l'association NoOPS. Ce projet a pour objectif de collecter un maximum d'anciens téléphones et tablettes afin de leur donner une deuxième vie, soit par le reconditionnement des appareils toujours fonctionnels soit par le recyclage des différents composants pour les autres. Il se déploie sur trois axes: (1) mise à disposition de boîtes de collecte publiques permanentes ou temporaires, (2) collecte annuelle auprès du personnel de la Ville, et (3) participation à des événements publics.

Pour cette deuxième année de campagne, les actions suivantes ont été réalisées:

- installation de 2 boîtes de collecte permanentes supplémentaires (Infocité et Bibliothèque d'Entre-Bois), amenant le nombre total de points de collecte à 8;
- installation de 2 boîtes de collecte temporaires dans des sites de l'administration du 2 mai au 30 juin;
- tenue d'un stand par équi watt lors du Digital Dreams Festival;
- organisation par équi watt d'un atelier animé par NoOPS à la bibliothèque de Chauderon;
- récupération du stock de téléphones des objets trouvés de la police et dont la date légale de conservation était échuë.



Afin de promouvoir le projet, un plan de communication a été déployé comme suit:

- focus sur le site web de la Ville et l'intranet;
- annonce dans la newsletter équiwatt pour les particuliers;
- actualité municipale;
- publications sur les réseaux sociaux de la Ville et des SiL.

Au total 1'437 appareils ont été collectés en 2024, dont 721 grâce aux boîtes de collecte et 716 par le biais des objets trouvés de la police.

4.5. Activation de quartier

En 2023, une collaboration a débuté avec l'association négaWatt et l'entreprise Enoki dans l'optique de développer des projets d'activation de quartiers orientés vers les économies d'énergie. L'aboutissement d'un projet pilote était prévu en 2024 en partenariat avec la SCHL. Cependant, celle-ci a finalement renoncé à s'engager et le projet a été définitivement abandonné. En effet, plusieurs contacts ont été pris auprès d'autres propriétaires qui n'ont pas relevé de motivations particulières dans ce domaine.

4.6. Participation à des événements

Équiwatt a été représenté à l'occasion de plusieurs événements internes à la Ville (soirée d'accueil des personnes nouvellement installées à Lausanne et deux événements destinés aux seniors lausannois). La participation à ces événements s'est faite sous la forme d'un stand sur lequel était distribué de la documentation et en présence de plusieurs membres de l'équipe d'équiwatt. Des kits d'économies énergie étaient également proposés à la vente.

En ce qui concerne les événements externes, un stand a été tenu dans le cadre du Digital Dreams Festival qui a eu lieu à l'UNIL du 6 au 8 septembre. Pour ce stand, équiwatt a collaboré avec le centre de compétences en durabilité de l'UNIL afin de proposer du contenu sur le thème de la sobriété énergétique en lien avec les enjeux du numérique. Une boîte de collecte permettait de plus aux visiteuses et visiteurs de déposer leurs anciens téléphones pour leur offrir une deuxième vie. Équiwatt a également tenu un stand au marché lausannois les samedis 18 mars et 7 décembre. Pour cette deuxième date, le stand était co-animé avec le bureau climat et durabilité de la Ville à l'occasion de la journée mondiale du climat. A ces occasions, en plus de la présence de spécialistes pour répondre aux questions du public, du matériel informatif a été distribué et des concours permettaient de gagner des cadeaux responsables (graines à planter, économiseurs d'eau, ampoules LED).



4.7. Conclusion et perspectives pour 2025

Les actions d'incitation au changement de comportement menées en 2024 ont été diversifiées et ont pour la majorité rencontré du succès auprès du grand public lausannois. Trois années se sont écoulées depuis la refonte du plan d'incitation au changement de comportement par rapport à son format précédent, et équiwatt dispose maintenant d'un certain recul concernant le type d'actions de sensibilisation et de messages de communication qui fonctionnent auprès de la population. Le défi est désormais de continuer à proposer des projets innovants et originaux, afin d'entretenir l'intérêt du grand public pour la thématique des économies d'énergie.

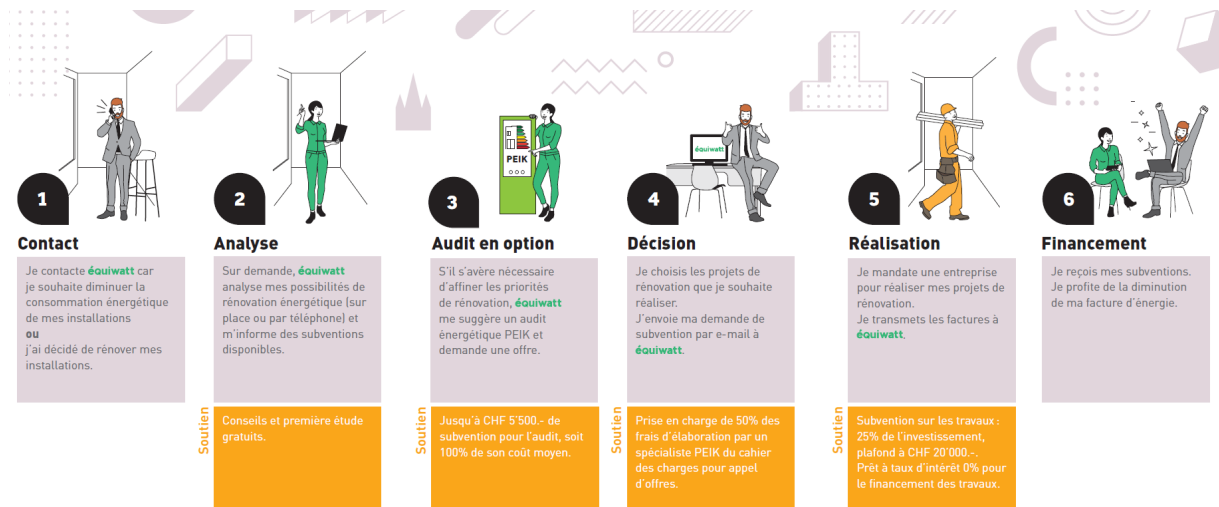
En 2025, le nombre de projets menés sera limité par rapport aux années précédentes à cause d'une réduction des ressources humaines à disposition pour ce plan d'action. Il a été décidé de se concentrer sur quelques projets, et ainsi de favoriser la qualité des actions proposées.

L'accent sera notamment mis sur les initiatives suivantes:

- Campagne numérique responsable: de nouvelles actions seront déployées afin de renforcer les collectes de téléphones auprès de la population.
- Campagne hivernale: la campagne hivernale sera la seule grande campagne de sensibilisation de l'année. Davantage de moyens y seront attribués que les années précédentes afin de renforcer son impact.
- Présence lors d'événements: équiwatt sera présent aux côtés d'autres services des SiL et du Plan climat lors du festival Objectif Terre. Le programme sera également comme toujours présent à divers événements organisés par la Ville.
- Défi électrique: le défi se prolongera jusqu'à l'été 2025.
- Sobriété énergétique dans l'administration: le projet se prolongera jusqu'à fin 2025.

5. Soutien aux entreprises

Le soutien offert par équiwatt aux entreprises cible l'ensemble des étapes d'un projet de rénovation et d'optimisation des équipements, qui va de l'identification des potentiels jusqu'à l'aide au financement.



5.1. Communication

Les objectifs 2024 de communication du soutien d'équiwatt aux entreprises étaient les suivants:

- promouvoir les visites-conseil au sein des entreprises de manière à en réaliser 50 en 2024;
- consolider la connaissance de l'offre auprès des auditeurs PEIK en rencontrant 10 bureaux d'ingénieurs en énergie certifiés PEIK;
- consolider le niveau de connaissance des bénéficiaires finaux (PME), en contribuant à augmenter de 5% le taux de notoriété assistée d'équiwatt.

Les actions de communication auprès des entreprises en 2024 ont été les suivantes:

- Envoi d'un courrier postal à 1'160 entreprises lausannoises présentant les soutiens d'équiwatt aux entreprises et proposant une visite-conseil gratuite afin qu'ils réalisent des économies d'énergie dans leurs locaux. L'envoi des courriers s'est déroulé en 3 phases de mai à octobre, par paquets de 300 à 400 envois. En moyenne, 4 à 5 demandes de visites-conseil ont suivi chaque envoi, ce qui correspond aux taux habituels obtenus par ce type de canal de communication. Compte tenu du faible investissement nécessaire pour cette action de communication, ces résultats sont satisfaisants.
- Publication régulière durant l'année de posts sur les réseaux sociaux, mettant en évidence les offres proposées et des exemples de réalisations soutenues, ainsi que de témoignages d'entreprise ayant bénéficié du soutien d'équiwatt.

Les objectifs de communication 2024 n'ont pas totalement été atteints, notamment en ce qui concerne la connaissance de l'offre auprès des auditeurs PEIK. Le poste de la personne en charge de ce plan de soutien ayant été vacant pendant plusieurs mois, les actions de communication prévues ont été revues à la baisse afin de ne pas surcharger les collaborateurs et collaboratrices se chargeant d'assurer ces activités de manière provisoire.

5.2. Analyses des potentiels d'économie au sein des PME

52 visites d'entreprises ont été réalisées en 2024 pour identifier les potentiels d'économie d'énergie et recommander leur réalisation en intégrant une priorisation. L'objectif de 50 visites a donc été atteint.

Les entreprises visées par cette mesure ne sont pas de grandes consommatrices d'électricité pour lesquelles il existe une obligation cantonale, mais toutes les autres qui souhaitent réaliser une démarche volontaire. Les secteurs d'activité des entreprises rencontrées sont variés: restauration, secteur tertiaire, salles de spectacles, enseignement, etc. Globalement, ces visites-conseils sont très appréciées auprès des entreprises.

Les suites données aux recommandations d'équiwatt correspondent à quatre catégories principales:

- mise en œuvre directe durant la visite ou en autonomie par l'entreprise d'actions de sobriété, comme l'optimisation des horaires des installations de ventilation;
- suivi et mise en œuvre des recommandations avec l'accompagnement d'équiwatt (par exemple adaptation du programme horaire d'installation de ventilation);
- commande des travaux de rénovation, typiquement en cas de rénovation d'éclairage;
- commande d'un audit approfondi de type PEIK, de manière à quantifier les potentiels d'économie et à approfondir l'évaluation de faisabilité technique.

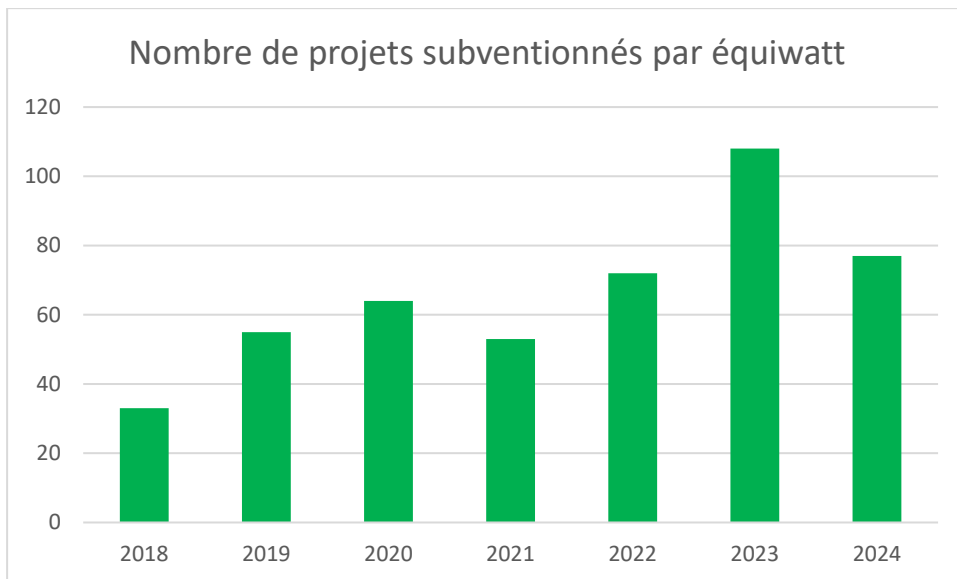
5.3. Audits PEIK

Lorsqu'une visite-conseil équiwatt aboutit à la conclusion qu'une analyse plus poussée est nécessaire, il est recommandé à l'entreprise d'effectuer un audit PEIK (subventionné par équiwatt en complément des subventions fédérales, cantonales et de la BCV). Dans la plupart des cas, ces analyses supplémentaires ne sont pas nécessaires et c'est la raison principale pour laquelle aucune demande de subvention d'un audit PEIK n'a abouti en 2024.

5.4. Subventions à la réalisation

77 subventions en faveur de la rénovation des équipements ont été versées en 2024. Bien que cohérent avec les résultats depuis le lancement de ce plan d'action, ce nombre est inférieur au nombre record de subventions versées en 2023 (108) et il est possible qu'une tendance à la baisse se confirme. Notamment, car la majorité des demandes de subventions pour la rénovation d'équipements concerne l'éclairage, du fait que de plus en plus de locaux sont désormais déjà équipés d'éclairage LED: le potentiel restant est donc nettement réduit.

Le montant consacré aux entreprises (projets de l'administration lausannoise compris) en 2024 est de plus de CHF 600'000.-.



Les projets soutenus par équiwatt en 2024 ont permis les économies d'énergies suivantes:

- Chaleur: 381 MWh (objectif 2024: 500 MWh)
- Electricité: 522 MWh (objectif 2024: 805 MWh)

Malgré le succès constant des subventions, les objectifs d'économies d'énergie n'ont pas été atteints. En effet, de nombreux projets de petite envergure ont été soutenus, ce qui a réduit leur impact global en termes d'économies d'énergie.

5.5. Prêt à 0% d'intérêt

Le prêt à 0% d'intérêt proposé aux entreprises pour la mise en œuvre d'action de performance énergétique (APE) a été mis en place début 2020.

Malgré la communication et la présentation de l'offre auprès des entreprises lors de visite-conseil, la demande n'est apparemment pas présente. En effet, depuis son introduction, seuls 2 prêts ont été demandés et accordés. Selon toute vraisemblance, ce soutien sera abrogé fin 2026, soit à la fin de la période couverte par le préavis N° 2022/01.

5.6. Conclusion et perspectives pour 2025

Les résultats quantitatifs 2024 semblent montrer que le soutien d'équiwatt aux entreprises continue d'être apprécié, et que le processus global du soutien (visites-conseil / audit PEIK en option / subvention à la rénovation) est très pertinent. Son format général n'est donc pas remis en question, mais il est prévu d'introduire des évolutions en 2025 afin de renforcer son impact dans le contexte de deux changements réglementaires:

- La loi vaudoise sur l'énergie est en cours de révision. Le projet adopté par le Conseil d'Etat prévoit un audit énergétique obligatoire pour les moyens consommateurs (consommation électrique comprise entre 100'000 et 500'000 kWh/an).
- La loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables impose aux fournisseurs d'énergie de réaliser chez leurs clients des économies d'électricité. Pour atteindre le volume d'économie défini, il est indispensable de réaliser le potentiel d'économie présent au sein des entreprises. La loi sur l'électricité demandera notamment un monitoring et une justification des économies réalisées plus approfondis que ce qui est réalisé actuellement.

Le projet est actuellement dans sa phase d'initialisation, qui permettra de définir les évolutions à intégrer dans le plan de soutien actuel.

En parallèle de ces réflexions, les activités actuelles seront maintenues et reprendront de manière plus soutenue à l'arrivée d'un nouveau collaborateur responsable de ce plan d'action en mars 2025.

6. Opérations éco-sociales

Les opérations éco-sociales sont des actions de quartier durant lesquelles des ambassadrices et ambassadeurs de l'énergie proposent des visites-conseils gratuites auprès des habitants des logements subventionnés de la Ville. Les ambassadrices et ambassadeurs sont recrutés en collaboration avec le Service social de la Ville au sein des bénéficiaires du Service social en capacité d'emploi. Ces personnes sont formées et accompagnées durant les opérations par des professionnels. En 2024, le souhait de partenariat entre équiwatt et le Service social a été réitéré par les deux parties et un nouveau point de contact au sein du Service social a été identifié. La collaboration se fait désormais avec l'Unité commune ORP-CSR. Durant les visites éco-sociales, du matériel efficient est proposé gratuitement en remplacement de matériel énergivore en plus des conseils fournis sur les économies d'énergie.

6.1. Communication

Les habitantes et habitants des quartiers dans lesquels les opérations éco-sociales ont lieu sont avertis quelques jours auparavant via les réseaux sociaux (ci-dessous, l'exemple de la publication relative au quartier de la Clochette), ainsi que via un courrier. A la suite des opérations, leur bilan est publié sur le site www.equiwatt-lausanne.ch et fait l'objet de publications sur les réseaux sociaux.

6.2. Résultats

L'objectif quantitatif consiste à faire bénéficier 80% des logements des quartiers ciblés de la prestation. Il a été atteint lors de l'opération réalisée en 2024.

Quartier de la Clochette

Sur les 168 logements subventionnés ciblés, 148 logements ont bénéficié d'une visite-conseil, soit 88% des logements, ce qui représente le taux le plus élevé depuis le lancement de ce plan d'action à égalité avec 2023. Trois ambassadeurs ont été engagés, recrutés en collaboration avec le Service social de la Ville parmi les bénéficiaires du revenu d'insertion.

Les économies d'énergie réalisées durant l'année 2024 sont les suivantes:

- Chaleur: 140 MWh, soit l'équivalent de 140 ménages¹ (objectif 2024: 132 MWh)
- Electricité: 13 MWh, soit l'équivalent de 6 ménages² (objectif 2024: 14 MWh)

Les objectifs d'économies de chaleur ont été atteints en 2024, et résultats pour l'électricité sont très proches des objectifs fixés. Ce résultat légèrement inférieur s'explique notamment en raison d'un taux d'installation d'ampoules et de prises à interrupteur déporté plus faible que prévu.



Post Facebook publié sur le compte des SiL

¹ Consommation d'un ménage-type de 2 personnes pour un logement de 80m²: 10'000 kWh

² Consommation d'un ménage-type de 2 personnes: 2'190kWh

6.3. Conclusion et perspectives pour 2025

Les opérations éco-sociales sont très appréciées des locataires et offrent aux ambassadrices et ambassadeurs au bénéfice du revenu d'insertion une opportunité de réinsertion professionnelle. Le Service social a renouvelé son intérêt afin de poursuivre cette collaboration en 2025.

Fin 2024, la collaboration entre équi watt et le Service d'architecture et logement de la Ville de Lausanne (ARLO) a été renforcée dans le cadre de ce plan d'action. La planification 2025-2030 a été soumise à consultation auprès d'ARLO, permettant de redéfinir les priorités en intégrant les futurs projets d'assainissement.

L'opération éco-sociale prévue pour juin 2025 se déroulera dans le quartier de Champrilly, ciblant 164 logements. Pour réaliser les visites-conseils, trois nouvelles ambassadrices et ambassadeurs seront recrutés en collaboration avec l'Unité commune ORP-CSR.

7. Opérations éco-logements

Les opérations éco-logements consistent en des visites-conseils auprès des logements non subventionnés. Du matériel est proposé gratuitement aux habitantes et habitants, en plus de conseils, afin de permettre des économies d'énergie. Les propriétaires immobiliers contribuent à hauteur de 50% des coûts de cette prestation. Les opérations sont réalisées par des prestataires privés formés et supervisés par équi watt.

En 2024, ces opérations ont bénéficié d'une subvention cantonale à hauteur d'environ 50% des coûts effectifs. Les propriétaires n'ont donc contribué qu'à 25% des coûts effectifs, les 25% restants étant pris en charge par équi watt.

Cette même année, la Caisse de pension de la commune de Lausanne (CPCL) s'est également engagée au côté d'équi watt pour mener des opérations éco-logements au sein de son parc immobilier.

7.1. Communication

L'objectif principal était de trouver de nouveaux partenaires immobiliers afin de planifier les opérations futures, dès 2025, en conformité avec les objectifs quantitatifs, soit 2'000 logements ciblés par année. Les actions de communication entreprises en 2024 furent les suivantes:

- prises de contact et rendez-vous avec des grands acteurs immobiliers (9 propriétaires et 7 gérances);
- publications sur les réseaux sociaux mettant en valeur le bilan des opérations éco-logements réalisées jusqu'ici, ainsi qu'un témoignage de la régie Braun;
- publication dans le Journal communal en janvier;
- publication d'un publi-reportage en novembre dans une revue spécialisée.

Suite à ces différentes actions de communication, plusieurs contrats ont été établis, permettant d'ores et déjà la planification de 2'050 logements ciblés en 2025.

L'étude de satisfaction menée auprès des locataires par le Canton révèle à Lausanne, pour 2024, un taux de satisfaction très élevé avec une note de 5.43 / 6, soit 96% des locataires se disant satisfaits à très satisfaits des visites. 93% des bénéficiaires se disent satisfaits à très satisfaits du matériel proposé.

Région lausannoise

POUR DES IMMEUBLES MOINS ÉNERGIVORES

Dans le cadre de leur programme «équiwatt», les Services industriels de Lausanne offrent des visites-conseils visant à réduire la consommation de chauffage et d'électricité des ménages. Une action rapide mais surtout efficace depuis 2016.

De la collectivité aux propriétaires et régies, en passant par les locataires, réduire la consommation de chauffage et d'électricité du pays est l'affaire de tous. En d'autres termes: pour atteindre la neutralité carbone de 2050, tout le monde devra tôt ou tard agir à son échelle. Alors afin d'accompagner cette transition, les Services industriels de Lausanne (SiL) mènent depuis 2016 toute une série d'opérations auprès de ces différents publics via le programme régional «équiwatt».

Parmi elles, le projet éco-logements a déjà permis l'économie de 450 MWh/an d'électricité (ce qui équivaut à la consommation de 190 ménages), de 5000 MWh/an de chaleur (ce qui équivaut à la consommation de 500 ménages), et de 160'000 m³ d'eau/an (ce qui équivaut à la consommation de 3000 personnes) sur cinq ans. «Il s'agit de visites-conseils chez les locataires d'immeubles non subventionnés (contrairement à l'initiative éco-social), où l'on sensibilise sur les solutions de sobriété énergétique et l'on remplace du matériel gratuitement tel que des vieux halogènes ou des douchettes à débit important», décrit Damien Pilloud, expert en économies d'énergie aux SiL.

Un investissement rentable

Actifs sur Lausanne et certaines communes auxquelles les SiL distribuent de l'électricité (Mont-sur-Lausanne, Prilly, St-Sulpice, Epalinges et Jouxten-



Mézery), éco-logements se réalise donc en partenariat avec les propriétaires de la région. «C'est une solution clé en main qui s'adapte à chaque logement et qui bénéficie tant au locataire, car il n'a rien à déboursier alors qu'il réduit ses charges, qu'au propriétaire qui peut ensuite valoriser ce point ESG, améliorer sa relation avec ses locataires et réduire sa facture d'eau froide (si elle est à sa charge)», complète Damien Pilloud.

En échange, seule une participation financière est demandée (conjointement avec les SiL qui subventionnent l'initiative) ainsi que quelques informations pratiques, dont les coordonnées de la gérance par exemple. Le spécialiste s'explique: «Les régies, quant à elles, doivent envoyer un courrier de notification aux locataires et nous commu-

iquer certaines données techniques/administratives sur le bâtiment ciblé. Ce projet leur permet par ailleurs de se roder sur une thématique d'actualité et d'être au fait de prestations aujourd'hui très demandées dans la gérance». Une collaboration très peu chronophage donc mais aux multiples avantages...

Des retours positifs

Cette solution d'accompagnement des SiL, plus rapide et concrète à court terme qu'une rénovation, a d'ores et déjà donné lieu à 2000 visites par an (en forte augmentation depuis 2022) et ce n'est qu'un début. Le Régie Braun, qui a déjà tenté l'expérience, se dit ravi. «éco-logements n'a que des aspects positifs donc foncez et appelez l'équipe très professionnelle d'équiwatt! C'est d'ailleurs le conseil que nous allons donner aux propriétaires d'autres logements dont nous avons la gérance», assure une gérante d'immeubles auprès de la Régie Braun.

Julie Müller

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.equiwatt.ch ou contactez Damien Pilloud au 021.315.92.82 (damiens.pilloud@lsusanne.ch).



Publireportage de novembre dans le magazine Immobilier.ch

7.2. Résultats

Les objectifs quantitatifs pour 2024 étaient les suivants:

- cibler 2'000 logements dans le cadre des opérations standards;
- cibler 1'100 logements dans le cadre des opérations supplémentaires auprès de la CPCL;
- réaliser une visite-conseil dans 80% des logements ciblés.

Avec 2'494 logements visités sur 3'080 logements ciblés (soit 81%), ces 3 objectifs ont été atteints.

Les économies d'énergie réalisées durant l'année 2024 sont les suivantes:

- Chaleur: 2'213 MWh, soit l'équivalent de 220 ménages (objectif 2024: 2'115 MWh)
- Electricité: 145 MWh, soit l'équivalent de 70 ménages (objectif 2024: 205 MWh)

Les objectifs d'économies de chaleur ont été atteints en 2024, alors que les objectifs pour l'électricité n'ont pas été atteints. Ceci s'explique notamment en raison d'un taux d'installation d'ampoules et de prises à interrupteur déporté plus faible que prévu.

7.3. Conclusion et perspectives pour 2025

Les opérations éco-logements rencontrent encore leur public en 2024, mais le potentiel auprès des grands propriétaires (plus de 300 logements sur Lausanne) diminue fortement. Il s'agira en 2025 de poursuivre la promotion de ce plan de soutien afin de contractualiser des opérations éco-logements à réaliser en 2026.

En parallèle, un projet visant à faire évoluer les modalités de participation aux opérations éco-logements sera mené en 2025. Cette évolution a pour objectif de palier la réduction du potentiel en lien avec les grands propriétaires immobiliers et de proposer une participation plus attractive aux petits propriétaires (particuliers propriétaires d'immeubles locatifs). En incluant environ 4'700 logements en PPE, le potentiel estimé pour ce public cible est de 17'000 logements.

8. Optimisation des réglages de chaufferies d'immeubles

Il est possible de réaliser des économies d'énergie importantes en optimisant simplement les réglages des installations de chauffage. Un partenariat a été établi en 2019 avec la société *energo*, précurseur dans l'optimisation des réglages de chaufferie, afin de favoriser l'accès à ce type de prestation auprès des grands immeubles locatifs (plus de 25 logements) situés dans la zone *équiwatt*. Les contrats signés avec les bénéficiaires sont des contrats à la performance énergétique et *équiwatt* prend en charge les coûts fixes.

8.1. Communication

Le principal objectif de communication en 2024 était de promouvoir ce plan d'action de manière à établir de nouveaux contrats permettant la poursuite de l'atteinte des objectifs quantitatifs en matière de logements sous contrat d'optimisation.

Les actions de communication entreprises ont été les suivantes:

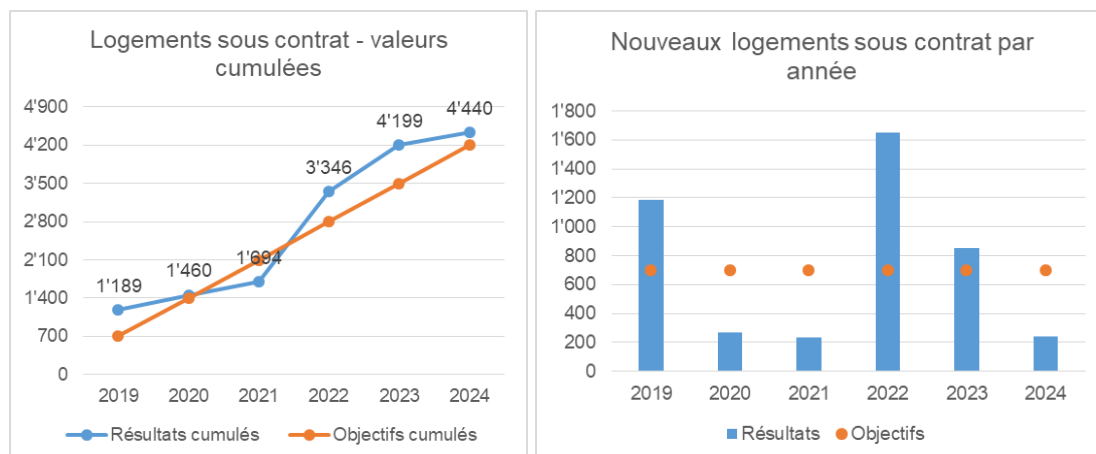
- prises de contact et rendez-vous avec plusieurs grands acteurs immobiliers (7 propriétaires et 7 gérances immobilières);
- publication sur les réseaux sociaux du bilan 2023 en début d'année.

8.2. Résultats

L'année 2024 marque l'engagement de nouveaux bénéficiaires dans les mesures d'optimisation des réglages de chaufferies avec *energo*. Toutefois les contrats ont été signés début 2025, empêchant leur attribution à l'année 2024.

Au total, des contrats représentant 240 logements équivalents ont été signés en 2024, ce qui ne permet pas d'atteindre l'objectif de 700 logements pour l'année. Cependant, grâce aux performances des années précédentes, l'objectif cumulé pour 2024 est atteint.

Début 2025, 770 logements sous contrat sont prévus, témoignant des efforts engagés en 2024.



Les économies d'énergie réalisées durant l'année 2024 sont les suivantes:

— Chaleur: 940 MWh, soit l'équivalent de 94 ménages (objectif 2024: 577 MWh)

Les résultats d'économies de chaleur dépassent fortement les objectifs fixés pour 2024. Les contrats signés les deux dernières années pour une quantité de logements plus importante qu'initialement prévue expliquent ce bon résultat.

8.3. Conclusion et perspectives pour 2025

Le plan d'action pour l'optimisation des réglages de chaufferies d'immeubles est très efficace du point de vue des économies d'énergie qu'il permet, tout en nécessitant peu de ressources financières et humaines au sein d'équi watt.

L'objectif de développement pour 2025 est d'intégrer d'autres prestataires qu'energo au soutien proposé par équi watt. En effet, plusieurs prestataires proposant des produits performants d'optimisation des réglages de chaufferie sont apparus sur le marché ces dernières années. Cette démarche, initialement prévue pour 2024 a été repoussée en 2025 afin de prendre en compte les besoins des bénéficiaires (propriétaires et gérances immobilières).

Les efforts de communication vont être renouvelés afin de signer de nouveaux contrats avec des propriétaires immobiliers et de promouvoir le nouveau soutien qui verra le jour début 2025. L'objectif est de permettre à au moins 700 nouveaux logements supplémentaires de bénéficier de cette prestation en 2025.

Les discussions entamées avec la CPCL en mars 2023 concernant son engagement dans des mesures d'optimisation des réglages de chaufferie, se poursuivront en 2025.

9. Kit équi watt

Le kit équi watt est composé de 6 objets (1 thermomètre pour réfrigérateur, 1 thermomètre d'ambiance, 1 ampoule LED, 1 prise avec interrupteur déporté, 1 brise-jet et 1 pommeau de douche économique) permettant de réaliser des économies d'énergie et d'eau au sein d'un logement. Ce kit peut être acquis par tous les habitants de la zone équi watt (soit la zone de desserte électrique des SiL incluant Lausanne, Epalinges, Prilly, Le Mont-sur-Lausanne, Saint-Sulpice, Jouxens-Mézery et, depuis 2024, Collonges en Valais) pour CHF 10.- TTC (au lieu de CHF 90.- TTC) en venant le chercher personnellement à l'accueil des SiL à Chauderon 23, ou, depuis mai 2024, par livraison à domicile pour un coût supplémentaire de CHF 7.- TTC.

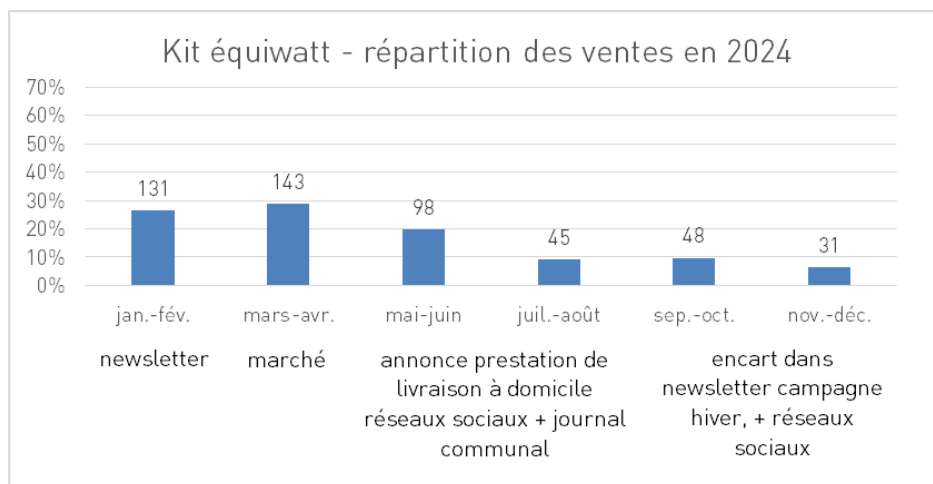
9.1. Communication

Afin d'atteindre l'objectif de 500 kits vendus, les actions de communication entreprises sont les suivantes:

- vente de kits lors d'un stand au marché en mars;
- publication d'un article promotionnel dans le Journal communal en avril;
- diverses publications, tout au long de l'année, de posts sur les comptes Facebook des SiL et de la Ville de Lausanne ainsi que sur le compte LinkedIn des SiL;
- encart dans la newsletter pour la campagne d'hiver de décembre;
- collaboration avec trois communes partenaires d'équiwatt (mise à disposition de kits directement à l'administration d'Epalinges, de Prilly et de Collonges afin de réduire les déplacements des habitants de ces communes);
- campagne de promotion numérique avec l'entreprise Mediamix en novembre et décembre.

9.2. Résultats

Grâce à une communication active tout au long de l'année, le résultat est très proche de l'objectif visé (496 / 500 kits).



En 2024, suite à l'analyse des besoins des clients, un service de livraison à domicile des kits a été instauré en mai pour Lausanne et les communes partenaires, à l'exception de Collonges. Cette solution répond aux attentes des personnes ayant des difficultés à se déplacer jusqu'à l'accueil des SiL ou résidant en périphérie, notamment dans les communes partenaires.

Pour garantir une livraison respectueuse de l'environnement, un partenariat a été conclu avec Vélocité, permettant d'assurer le service de livraison à vélo.

Depuis son lancement, 37% des kits vendus ont été livrés à domicile. Cette proportion atteint 50% dans les communes partenaires, soulignant l'intérêt marqué pour cette prestation.

Les économies d'énergie réalisées durant l'année 2024 sont les suivantes:

- Chaleur: 395 MWh, soit l'équivalent de 40 ménages (objectif 2024: 398 MWh)
- Electricité: 51 MWh, soit l'équivalent de 20 ménages (objectif 2024: 53 MWh)

Tout comme le nombre de kits vendus, les résultats sont très proches des objectifs visés.

9.3. Conclusion et perspectives pour 2025

Le sondage de satisfaction, mis en place en 2022 et 2023, a été reconduit en 2024. Cependant, des problèmes techniques ont entraîné un faible taux de participation, rendant les résultats de cette année peu représentatifs. Malgré cela, le kit équiwatt demeure fortement apprécié, avec un indice de satisfaction générale de 5,4/6 (contre 5,1 en 2023). Son impact connaît une légère baisse: 75 % des bénéficiaires déclarant avoir modifié leurs habitudes grâce au kit (contre 84 % en 2023), mais il reste significatif.

Suite à ces sondages, qui ont mis en avant le souhait des bénéficiaires de pouvoir choisir, en partie, la composition du kit, un projet sera lancé en 2025 afin de proposer des kits modulables, s'adaptant mieux aux besoins spécifiques de la population.

10. Subvention électroménager

Il s'agit d'une subvention en faveur d'équipements électroménagers performants. Elle s'élève à 20% du montant d'achat, plafonnée à CHF 300.-. Les types d'appareils subventionnés sont les réfrigérateurs, les réfrigérateurs et congélateurs combinés, les congélateurs, les lave-vaisselle, les lave-linge et les sèche-linge. Les critères de sélection sont basés sur les étiquettes énergétiques, celles en surbrillance dans l'illustration ci-dessous étant éligibles à la subvention.

Réfrigérateur et combiné réfrigérateur-congélateur	A	B	C	D	E		
Congélateur	A	B	C	D	E		
Lave-linge < 8 kg	A	B	C	D	E	F	G
Lave-linge ≥ 8 kg	A	B	C	D	E	F	G
Lave-vaisselle	A	B	C	D	E	F	G
Sèche-linge	A+++	A++	A+				

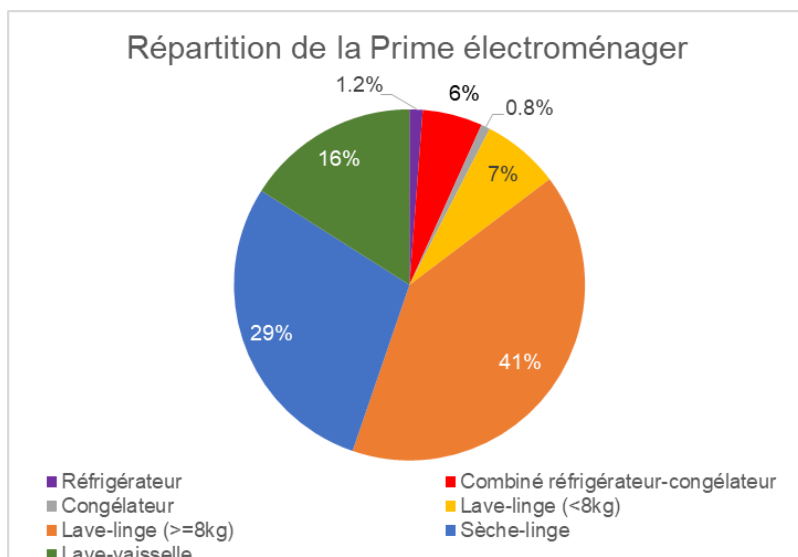
Les critères fixés sont compatibles avec les critères de la nouvelle loi sur l'électricité (Mantelerlass) concernant les appareils électroménagers éligibles dans le cadre de la loi.

10.1. Communication

Cette subvention est bien implantée au sein de la population et des distributeurs d'équipements électroménagers et ne nécessite pas d'efforts de communication supplémentaires. Les objectifs 2024 ont ainsi été dépassés. Tout comme en 2023, malgré des dépenses plus importantes que prévues, le nombre de subventions octroyées n'a pas été plafonné afin de ne pas freiner l'engouement de la population envers ce soutien.

10.2. Résultats

524 subventions ont été versées en 2024, soit une augmentation de 15% par rapport à 2023, dont la répartition par type d'équipement figure dans le graphique ci-dessous. Le budget alloué n'a augmenté que de 10%.



Les lave-linges ainsi que les sèche-linges représentent 77% des subventions octroyées. Une actualisation de l'étiquette énergie pour les sèche-linge permettrait très probablement de diminuer le nombre de demandes pour ce type d'appareil et donc de limiter le dépassement du budget. Cependant, aucune mise à jour n'est actuellement prévue.

Les économies d'énergie réalisées durant l'année 2024 sont les suivantes:

— Electricité: 144 MWh, soit l'équivalent de 65 ménages (objectif 2024: 56 MWh)

Les résultats d'économies d'énergie dépassent, en 2024, d'un facteur 2,5 l'objectif visé, en raison du nombre de soutiens plus élevé.

10.3. Conclusion et perspectives pour 2025

Équiwatt continuera en 2025 d'observer l'évolution des performances énergétiques des équipements proposés sur le marché, ainsi que des étiquettes énergétiques, afin, si nécessaire, d'adapter les modalités de cette subvention, voire d'élargir à d'autres appareils électroménagers comme les plaques de cuisson.

11. Projet annuel pour les particuliers

Le projet annuel 2024 a été fusionné avec la campagne d'incitation au changement de comportement «défi électrique» présentée dans le chapitre 4.1. Le format et le sujet du projet annuel 2025 n'a pas encore été défini.

12. Analyse du potentiel d'optimisation des bâtiments de l'administration

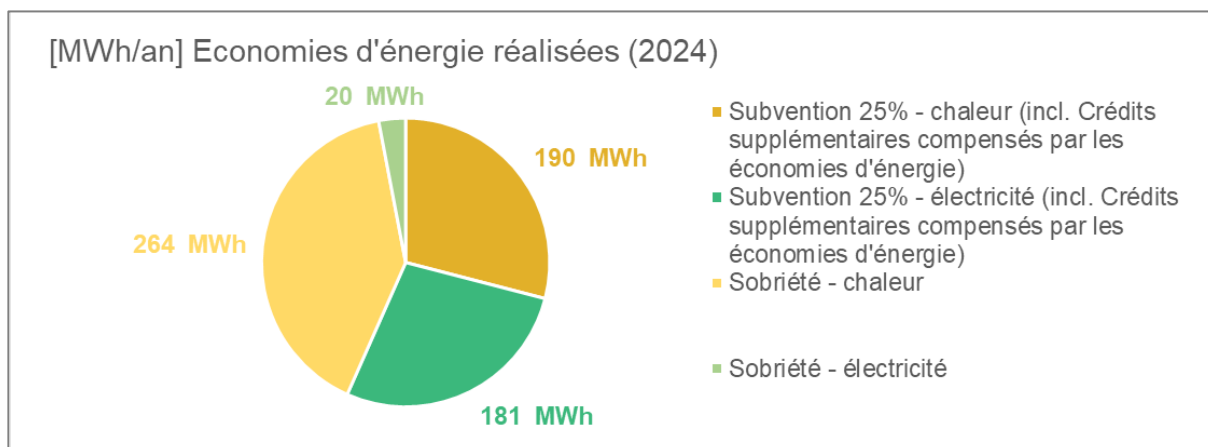
12.1. Bâtiments analysés

Équiwatt est mandaté par la Municipalité pour analyser le potentiel d'optimisation énergétique de tous les bâtiments de l'administration dont la consommation d'énergie représente au moins CHF 10'000.-/an d'énergie (hors grands consommateurs au sens de la loi vaudoise sur l'énergie) ainsi que ceux chauffés au mazout.

En 2024, 41 sites ont fait l'objet d'un rapport transmis aux services concernés, ce qui porte le total à 87 rapports transmis (environ 63% de l'ensemble des sites prévus). Ces rapports contiennent au total près de 1'100 recommandations de réglage ou d'assainissement, couvrant les équipements intérieurs (chauffage, ventilation, climatisation, sanitaire, éclairage, équipements divers) et dans une certaine mesure l'amélioration de la protection thermique (mesures simples d'amélioration de l'enveloppe thermique, comme le remplacement des fenêtres à vitrage simple).

12.2. Projets accompagnés

20 projets (contre 12 en 2023) ayant bénéficié d'un accompagnement (technique, administratif et/ou financier) de la part d'équiwatt ont été achevés en 2024, ce qui a amené les économies suivantes.



L'ensemble des bâtiments analysés font l'objet d'un suivi à moyen terme des mesures mises en place, et de la mise à disposition d'un accompagnement de la part d'équiwatt.

12.3. Conclusion et perspectives pour 2025

La mise en place d'une démarche d'analyse exhaustive des bâtiments de l'administration permet d'avoir une image de l'état actuel du parc et d'accompagner les services dans l'identification et la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique.

En parallèle de ces analyses, le suivi et l'assistance technique et administrative mis en place ont mené à une augmentation des réalisations de projets d'efficacité énergétique, et donc de la réduction de la consommation. Les crédits supplémentaires compensés par les économies d'énergie, ainsi que les subventions proposées par équiwatt, permettent aux services de réaliser ces projets, ou d'accélérer leur mise en œuvre. Cette combinaison de soutien technique, administratif et financier leur permet de se projeter dans de nombreux assainissements. Il existe un besoin de suivi des actions à moyen et long terme, afin de s'assurer de leur pérennité et de détecter toute déviation dans les consommations. Des propositions sont en cours d'élaboration.

13. Soutien à la rénovation du bâti

Équiwatt a pour mandat de développer des services et incitations pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments privés, en priorité la diminution des besoins de chaleur pour le chauffage par le renforcement de l'isolation thermique ou le remplacement des fenêtres et comme objectif secondaire le remplacement des productions de chaleur fossiles par un agent énergétique renouvelable. Ce sont les petits et moyens propriétaires privés qui sont ciblés, les grands propriétaires disposant déjà de structures internes dédiées.

13.1. Communication

Les objectifs 2024 de communication du soutien d'équiwatt à la rénovation du bâti étaient les suivants:

- promouvoir le service de conseil au sein des propriétaires privés, principalement les petits et moyens propriétaires, de manière à réaliser 180 visites-conseil en 2024;
- en informer les acteurs du marché immobilier (propriétaires, mandataires, gérances);
- faire connaître l'existence de cette prestation aux différents services de l'administration qui intervienne dans les processus d'autorisation.

Les actions de communication auprès des propriétaires privés ont été les suivantes:

- publication régulière durant l'année de posts sur les réseaux sociaux des SIL, mettant en évidence les intérêts pour les propriétaires du plan de soutien à la rénovation du bâti;
- publication d'un article présentant le service de conseil pour les propriétaires privés ainsi que la subvention des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage en énergie dans plusieurs journaux et magazines:
 - le Journal communal,
 - Propriété, magazine romand des propriétaires et acteurs de l'immobilier;
 - Economie Région Lausanne;
 - Le Magazine d'immobilier.ch

13.2. Service de conseil en rénovation énergétique

En 2024, 118 propriétaires ont bénéficié des conseils équiwatt en rénovation énergétique, un chiffre inférieur à l'objectif initialement fixé de 180 conseils. Pour atteindre cette cible, des efforts soutenus de communication ont été mis en œuvre, incluant des campagnes ciblées, des publications dans la presse spécialisée et des actions de sensibilisation auprès des propriétaires. Malgré ces initiatives, les résultats obtenus montrent que l'objectif fixé était probablement trop ambitieux.

Au court du mois de janvier (du 10 au 17 janvier 2024), les bénéficiaires du service de conseil ont été invités à participer à une courte enquête de satisfaction sous la forme d'un questionnaire en ligne. Le questionnaire a reçu un taux de réponse de 27%. Les propriétaires ayant répondu sont globalement très satisfaits des conseils gratuits dont ils ont bénéficié et ceux-ci ont répondu à leurs attentes dans la plupart des cas. Près de la moitié des sondés (44%) a entrepris des démarches pour réaliser des travaux suite aux conseils fournis par équiwatt. Pour la majorité (93%) des répondants, les conseils d'équiwatt les ont, au moins partiellement, convaincu d'effectuer des travaux à leur domicile.

La prestation proposée par équiwatt est fortement recommandée par les propriétaires contactés. Ils en sont très satisfaits.

13.3. Subvention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

En 2023, équiwatt a étendu son offre d'aide pour les propriétaires d'immeubles sur le territoire lausannois afin de les inciter à rénover leur bien en proposant un plan d'action visant à subventionner les prestations d'accompagnement par des professionnels dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation énergétique de leur bâtiment.

La directive relative à cette subvention permet de couvrir 50% du montant des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage en énergie. En cours d'année 2024, cette directive a été modifiée afin de permettre le paiement de la subvention en deux parties, la première à la fin des travaux et la deuxième à la fin du mandat d'accompagnement (en principe 3 ans après les travaux) pour augmenter son attractivité et permettre de disposer plus rapidement d'une contribution.

La communication active relative à cette subvention a été déployée dès l'été 2024, par des rencontres avec les principales régies actives sur le territoire lausannois notamment.

À ce jour, six demandes de subvention ont été déposées, parmi lesquelles cinq ont été validées. Ce nombre encore relativement modeste peut s'expliquer par plusieurs facteurs: malgré le lancement officiel et les efforts de communication, la notoriété de cette subvention auprès des publics cibles reste encore à consolider. De plus, certaines régies ou propriétaires immobiliers pourraient percevoir les démarches administratives comme complexes ou ne pas comprendre pleinement les bénéfices liés à ce soutien. Enfin, il est possible que les bénéficiaires potentiels manquent encore d'informations sur les avantages concrets de cette subvention ou n'identifient pas clairement leur éligibilité. Un renforcement des actions de communication devrait contribuer à accroître le nombre de demandes.

13.4. Perspectives pour 2025

A partir du premier semestre et de manière ensuite continue, le plan de communication en faveur du service de conseil sera poursuivi, en ciblant les propriétaires de maisons individuelles ou de petites copropriétés n'ayant pas encore été contacté en 2023 et 2024, puis les propriétaires de plus grandes PPE, voire de bâtiments locatifs. L'objectif de réaliser 180 conseils par année est maintenu pour 2025. Des efforts supplémentaires seront donc déployés pour promouvoir le service de conseil, avec une intensification des actions de communication par rapport aux années précédentes.

Un effort soutenu de communication permettant de faire connaître la subvention aux prestations d'assistance à maître d'ouvrage dans le domaine de la rénovation thermique sera fourni. Il ciblera dans un premier temps les régies et gérances immobilières puis directement les propriétaires d'immeubles sur le territoire lausannois.

Par ailleurs, équiwatt organisera trois événements d'information à la population au sujet de la thématique de la rénovation des bâtiments:

1. Le premier, le 13 février, avec comme thématiques les aspects financiers et le droit du bail en lien avec la rénovation énergétique des bâtiments. Cet événement est organisé en collaboration avec le Service des Gérances de la Ville de Lausanne ainsi que la Banque Cantonale Vaudoise (BCV).
2. Le deuxième, le 24 mars, avec comme thématique les possibilités d'augmentation du revenu locatif associées à une rénovation par des travaux d'extension ou surélévation ou autres mesures de densification douce. Il se fera en collaboration avec la section vaudoise de la Société des ingénieurs et architectes (SIA Vaud).
3. Le troisième, le 8 mai, avec comme thématiques les gains indirects liés à une rénovation énergétique, notamment en termes d'amélioration du confort d'usage

(thermique, acoustique, qualité de l'air, par exemple) et la sobriété énergétique. Il se fera en collaboration avec l'Association habitat durable Suisse romande et avec l'intervention d'Arnaud Zufferey, expert en énergie et acteur de la transition énergétique.